

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

09/12/2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le jeudi 9 décembre 2021 à 20h, à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres du Conseil ont dûment été convoqués selon les dispositions du *Code municipal*.

À 20h le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2022
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
4. Questions du public portant exclusivement sur le budget
5. Levée de la séance

222-12-21

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le Maire procède à la présentation du budget 2022.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

REVENUS

Taxes générales	189 395 \$	
Taxes générales – Agricole	647 280 \$	
Taxes règlement d'emprunt numéro 362-2017	90 975 \$	
Taxes règlement d'emprunt numéro 380-2020	<u>21 245 \$</u>	948 895 \$

SERVICES MUNICIPAUX

Eau	12 200 \$	
Consommation d'eau	84 350 \$	
Enlèvement des ordures	<u>36 635 \$</u>	133 185 \$

TRANSFERTS

Centre d'urgence 9-1-1	2 500 \$	
Dotation spéciale de fonctionnement	5 852 \$	
Sécurité publique	2 000 \$	
Transport	<u>32 000 \$</u>	42 352 \$

<u>SERVICES RENDUS</u>		
Administration générale	6 573 \$	
Hygiène du milieu	6 200 \$	
Loisirs et culture	8 795 \$	
Réseau d'électricité	<u>68 000 \$</u>	89 568 \$
<u>IMPOSITION DE DROITS</u>		
Licences et permis	2 500 \$	
Droits de mutation immobilière	<u>10 000 \$</u>	12 500 \$
INTÉRÊTS		
	<u>3 500 \$</u>	3 500 \$
TOTAL DES REVENUS		<u>1 230 000 \$</u>
<u>CHARGES</u>		
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>		
Conseil municipal	41 200 \$	
Application de la loi	200 \$	
Gestion financière et administrative	317 784 \$	
Évaluation	11 500 \$	
Autres	<u>4 100 \$</u>	374 784 \$
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>		
Contribution SQ	116 155 \$	
Sécurité incendie	90 850 \$	
Sécurité civile	6 700 \$	
Autres	<u>3 800 \$</u>	217 505 \$
<u>TRANSPORT</u>		
Voirie municipale	151 700 \$	
Enlèvement de la neige	81 600 \$	
Éclairage des rues	2 200 \$	
Circulation et stationnement	2 000 \$	
Autres	<u>140 \$</u>	237 640 \$
<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>		
Approvisionnement eau potable	130 000 \$	
Réseau d'égout	7 140 \$	
Matières résiduelles	37 835 \$	
Autres	<u>1 450 \$</u>	176 425 \$
<u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE</u>		
Aménagement, urbanisme	15 000 \$	
Autres	<u>300 \$</u>	15 300 \$
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>		
285, rue Bonsecours	6 400 \$	
Carré Royal	12 795 \$	
Entretien espaces verts	1 525 \$	
Autres	3 325 \$	
Bibliothèque	7 630 \$	
Autres	<u>27 951 \$</u>	59 626 \$
<u>FRAIS DE FINANCEMENT</u>		
	<u>45 790 \$</u>	45 790 \$
<u>REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT</u>		
	<u>35 000 \$</u>	35 000 \$
<u>REMBOURSEMENT EMPRUNT</u>		
	<u>67 930 \$</u>	67 930 \$
TOTAL DES CHARGES :		<u>1 230 000 \$</u>

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

REVENUS

Administration générale	64 580 \$
Transport	215 240 \$
Affectations	<u>129 760 \$</u>

TOTAL DES REVENUS **409 580 \$**

DÉPENSES

Administration générale	64 580 \$
Transport	345 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES **409 580 \$**

223-12-21 **2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu :

- ✓ D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 qui montrent des dépenses, autres activités financières et affectations au montant de 1 230 000 \$ et des revenus égaux à cette somme.
- ✓ D'adopter les activités d'investissement de l'année 2022 au montant de 409 580\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

224-12-21 **3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**

Attendu que selon l'article 953.1 du Code municipal, la municipalité doit adopter un programme en immobilisations pour trois exercices subséquents;

Attendu que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu que le Conseil municipal établisse comme suit son programme triennal des dépenses en immobilisation, soit :

2022 : Réfection du garage municipal

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
Coût estimé : 64 580 \$

Remplacement de ponceaux et pavage d'une partie du rang Saint-Yves

Programme d'aide financière gouvernementale et Fonds général
Coût estimé : 345 000 \$

2023 : Travaux de pavage du rang Saint-Yves

Fonds général
Coût estimé : 225 000 \$

2024 : Travaux de pavage et de voirie

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec ou autre programme d'aide financière et Fonds général
Coût estimé : 750 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le Maire mentionne que le Budget et le Programme triennal d'immobilisations seront publiés dans le bulletin municipal du mois de décembre.

4. QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

Aucune personne présente à la séance. M. le Maire souligne que le Conseil municipal n'a reçu aucune question portant sur le budget suite à la publication de l'avis public émis le 1^{er} décembre en lien avec la présente séance.

225-12-21

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Berger propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Julie L'Homme et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h06.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît